

FAIRE VIVRE LA PROXIMITÉ DANS UNE NOUVELLE GRANDE RÉGION

Résolution Union Régionale des Retraités CFDT Hauts-de-France

Sommaire

- 1. Introduction
- 2. La garantie d'une grande proximité
- 3. L'égalité femme/homme
- 4. La solidarité intergénérationnelle
- 5. L'action revendicative
- 6. La visibilité, le développement
- 7. La formation régionale
- 8. La communication
- 9. Les commissions
- 10. Conclusion

1. Introduction

1.1 Nos valeurs

Dans la continuité du congrès de l'Ucr à Nantes en mai 2015, l'Urr Hauts-de-France réaffirme son attachement aux principes fondateurs de la Cfdt et à ses valeurs.

1.2 Une nouvelle région

Cette nouvelle région nous a été imposée mais nous sommes résolument décidés à la faire vivre et pour laquelle nous serons fiers.

1.3 Notre défi

- Préserver la proximité de la Cfdt, donc de notre union régionale des retraités, auprès de nos adhérents, dans une région devenue plus grande.
- « Une région de territoires se construit à partir de ses territoires. Le local n'est pas seulement le territoire des racines, des repères, celui qui rassure, il est en lui-même un levier de développement qu'une politique régionale dite de proximité doit intégrer. Une politique de proximité... doit tenir compte des initiatives locales » Jean Marie Toulisse, ancien secrétaire national originaire des Hauts de France.



1.4 Notre priorité : valoriser nos bonnes pratiques, les rendre visibles pour mieux les faire connaître.

2. La garantie d'une grande proximité

- 2.1 Les sections (Ssr, Ulr) accompagnent leurs adhérents, les fidélisent et mettent tout en œuvre pour en accroître leur nombre.
- 2.2 Les Utr organisent tout particulièrement la visibilité du syndicalisme retraité, son développement tant auprès des syndicats de salariés que dans la société civile.
- 2.3 La région a en charge la coordination, la mise en synergie des sept syndicats de retraités des Hauts de France et doit permettre une vraie proximité à chaque Utr, en l'épaulant à sa demande.
- 2.4 La proximité n'existera que si les Utr et les sections (Ssr, Ulr) fonctionnent. Pour cela l'Urr doit être :
- Un relais dynamique et réactif à l'écoute des Utr.
- Une source d'énergie pour ses Utr et sections (Ssr, Ulr) avec un rôle d'impulsion.
- Une boîte à outils au service des Utr et de leurs militants.
- A l'écoute des structures.
- Un appui tout particulier pour toute Utr qui se sentirait en difficulté (Accompagnement, diagnostic, etc).

3. L'égalité femme/homme

L'Urr

- 3.1 S'empare de tout sujet relatif à l'égalité.
- 3.2 S'associe aux travaux de la confédération, de l'Uri et de l'Ucr.
- 3.3 S'assure de la mixité puis à terme d'une parité dans toutes ses composantes.

4. La solidarité intergénérationnelle

L'Urr défend les valeurs de la solidarité intergénérationnelle dans tous les domaines de son action.



5. L'action revendicative

- 5.1 L'Urr propose un plan d'action et un cahier revendicatif déclinables à toutes les UTR, pour que chacune puisse intervenir, afin de développer une coopération efficiente.
- 5.2 Elle doit permettre un maximum de cohérence entre les Utr sur les politiques relevant :
- du Conseil départemental
- de l'Intersyndicale
- du Communal et de l'intercommunalité
- 5.3 Elle assure une interface avec l'Ucr.
- Après débats en conseil, elle participe activement au conseil de l'UCR. Elle communique en continu avec les responsables de l'Ucr sur les thèmes en cours. Les actions proposées par l'UCR sont relayées par l'URR pour leur donner un plus grand rayonnement et un plus grand potentiel d'action.
- 5.4 Elle participe, avec l'Uri, à la construction des politiques régionales et tout particulièrement celles relevant de la compétence du syndicalisme retraité.
- 5.5 Elle porte les revendications du syndicalisme retraité, relevant de la compétence du conseil régional et des services régionaux de l'Etat.
- 5.6 Elle est l'interlocutrice des autres organisations syndicales régionales-de retraités-
- 5.7 Elle enrichit ses propositions grâce au travail, aux préconisations des commissions mises en place par l'Urr.
- 5.8 L'Urr organisera en lien avec les Utr le suivi des mandatés
- 5.9 L'Urr veillera à ce que tous les mandatés retraités interpro soient à jour de leurs cotisations dans leurs Utr.



6. La visibilité, le développement

6.1 La visibilité

L'Urr accompagne les Utr

- Par un appui logistique : conception et distribution d'outils de communication (Argumentaires, brochures, etc),
- Par une demande auprès de nos partenaires de fournitures de flyers (loisirs, mutuelles, etc)
- Par un prêt gratuit de matériel (kakémono, drapeaux, banderoles, etc)
- Par une mutualisation des moyens matériels et humains de chaque Utr, de l'Uri (barnums, stands parapluie, véhicule, etc)
- · Par une Insertion dans le journal Uri
- Par un accompagnement des Utr sur les braderies
- · Par une présence aux Salons des séniors
- Par une participation aux Manifestations interpro.
- Par des prises de paroles lors de rassemblements d'adhérent.es salarié.es
- . Par une présence sur les réseaux sociaux

6.2 Le développement

L'Urr s'implique

- Par un contact régulier avec les syndicats Régionaux.
- Par l'élaboration de Conventions de développement avec les syndicats dans le cadre des transferts.
- Par la mise en œuvre du kit développement Ucr /conf avec les syndicats.
- Par une incitation à un suivi régulier par les Utr des personnes-repérées, notamment grâce à Gasel.
- · Par une collaboration étroite avec les Utr.
- Par l'organisation de réunions avec les trésoriers, les responsables gasel et les responsables développement Utr et sections (Ssr,Ulr).
- Par l'animation de formations relatives au développement.
- Par un suivi du dispositif « Réponse à la carte ».
- Constructions de réseaux de personnes ressources.
- Suivi des contacts.
- Formations spécifiques à l'accueil, à l'écoute, à la tenue d'un stand, à l'utilisation des réseaux sociaux, etc.
- Par la mise à disposition d'une enveloppe contact contenant des outils d'accueil et d'adhésion destinée à chaque militant, voire à chaque adhérent.
- Par une relation étroite avec l'Uri, notamment par la participation à la commission interpro



7. La formation régionale

7.1 La formation

- Est essentielle pour apprendre, comprendre, échanger, proposer,
- Est une source de dynamisme du syndicalisme retraité.
- Est essentielle pour repérer de nouveaux militants, leur proposer la participation à notre action militante quotidienne et dans nos instances.
- Est essentielle avant le départ en retraite et dès son entrée.
- 7.2 L'Urr répond à ses besoins ainsi qu'à ceux exprimés par les Utr. Elle ne s'interdit pas d'innover et de créer de nouvelles formations.
- 7.3 La formation se déroule sur le territoire où la demande est la plus forte
- 7.4 Elle organise pour les isolés des covoiturages dans la mesure du possible.
- 7.5 Elle participe à la commission formation de l'Uri.
- 7.6 Elle ouvre ses formations régionales aux adhérents salariés.
- 7.7 Elle doit être informée des inscriptions faites par les Utr aux formations organisées par l'Ucr ou par l'Uri.

8. La communication

- 8.1 La Cfdt est une confédération qui se préoccupe de la vie du citoyen et pas seulement quand il est salarié. La diffusion de nos idées, de ce que nous sommes, est essentielle.
- 8.2 Il nous faut communiquer davantage, travailler notre image pour valoriser notre type de syndicalisme de retraités et les résultats qu'il engendre.
- 8.3 L'Urr se doit de développer une communication en complément de celle organisée par les Utr.
- 8.4 Pour cela, l'Urr met en place :
- Un site attrayant avec des mises à jour régulières.
- Une présence suivie sur les réseaux sociaux.
- Des livrets de fiches pratiques et publications valorisant le travail des mandatés et des commissions.
- . Une politique de communication vers les presses régionales
- 8.5 L'Urr assure un encart dans la communication Interpro.



9. Les Commissions

- 9.1 Les commissions sont des laboratoires d'idées
- Elles permettent une mutualisation des idées et la création d'outils.
- Elles mettent en place des réseaux (militants, annuaires...)
- Elles concourent à une banque de documentation
- 9.2 Pour faciliter son fonctionnement, l'Urr se dote de commissions :
- · Commission visibilité, développement
- Commission communication
- · Commission santé, autonomie
- Commission Vie Sociale et Sociétale (Logement/Ville amie des ainées/Transports, mobilité/ Accessibilité pour toutes et tous/ CCAS)
- Commission formation
- · Commission loisirs, culture
- 9.3 Le travail mené par les commissions de l'Urr sera régulièrement présenté au conseil

10. Conclusion

- 10.1 L'Urr des Hauts de France se trouve devant des défis importants à relever :
- Préserver la proximité dans une région plus grande
- Développer le syndicalisme retraité.
- Montrer une image positive.
- · Poursuivre des relations étroites avec l'Uri.
- Créer un véritable réseau mandatés et personnes ressources, efficace et efficient.
- Promouvoir le lien social et citoyen des retraités dans la société.
- Œuvrer pour un syndicalisme retraité reconnu et représentatif des usagers.
- 10.2 L'Urr, forte des valeurs portées par son organisation, contribue à rendre fiers ses adhérents de leur appartenance à la Cfdt.